

Lycées sarthois : une rentrée sous le signe de la pénurie et des mauvais traitements

91 postes d'enseignement doivent disparaître des lycées de l'académie de Nantes à la prochaine rentrée. Cette saignée est énorme. Et elle risque d'être d'autant plus cruelle qu'elle ne pèsera pas partout de la même manière. Tous les lieux et tous les types de lycées pourraient bien, en effet, ne pas payer la même facture.

Si la mise en place de troncs communs en premières générales est une redoutable machine à raboter les moyens, la réforme de la voie technologique en est une qui promet d'être encore plus saignante.

En ramenant le nombre de filières de 12 à 4, en instaurant un enseignement « transversal » des disciplines technologiques, cette réforme vise essentiellement à « se passer » d'un bon nombre de collègues.

Il est donc à craindre que les établissements qui connaîtront les nombres les plus élevés de suppressions de postes soient les Lycées technologiques. Dans la Sarthe, si à la Flèche on profite des départs en retraite et si le lycée Touchard du Mans est relativement épargné cette année, ce sont le Lycée de La Ferté-Bernard et le lycée Sud au Mans qui sont les principales cibles. A titre d'exemple le lycée Sud devrait ainsi perdre une douzaine de postes (7 au LGT, dont 5 en technologique, 4 au LP + 1 CPE), soit à lui seul, plus de 10% des pertes de l'académie. A la Ferté-Bernard 3 suppressions de postes sont prévues en technologique.

Cela a pour première conséquence une envolée des effectifs par classe qui sont appelés à dépasser largement les 35 pour flirter avec 38 par classe, voire plus.

Une autre conséquence est celle de la formation des personnels aux nouveaux programmes et de la reconversion de ceux dont le Rectorat estime qu'il n'aura « plus besoin ». Le moins que l'on puisse dire est qu'elle s'annonce abracadabrantesque pour ne pas dire dramatique, le Rectorat ayant fait savoir par la bouche de sa DRH que « tout le monde ne sera pas formé du fait de la nouvelle répartition des emplois ». Et d'ajouter ce très inquiétant commentaire : « Ce sera lié à l'engagement personnel de chacun » qui sera apprécié par les chefs d'établissements. Autrement dit ce ne sont pas les règles habituelles qui joueront mais, et de façon très décomplexée, le simple coefficient « binette » !

Et quid de ceux qui n'auront pas été les heureux « sélectionnés » ou dont la matière disparaît (Physique Appliquée) ? Pour le Rectorat, ils n'auront qu'à directement enseigner la technologie ou les mathématiques en collège. Quel mépris pour les qualifications professionnelles des collègues ! Quel mépris pour les élèves !

600 manifestants le 10 février dans les rues du Mans à l'appel de la FSU et de la Ferc-CGT

L'indignation prend corps

Nous étions 600 dans les rues du Mans le 10 février à dire notre colère et notre indignation face à l'obstination d'un Ministre et de ses lieutenants acharnés à mettre en pièce le service public d'éducation. Acharnés à détruire l'emploi, acharnés à dégrader la qualité du service rendu, acharnés à nous faire perdre le sens de nos métiers.

L'indignation prend corps et se concrétise. Il en allait, au moins, de notre dignité. Face à de telles agressions, nous ne pouvions rester sans voix. Et cette amorce ne sera pas sans lendemain. D'ores



et déjà rendez-vous est pris le 19 mars pour exprimer notre ras-le-bol du mépris et de la condamnation publique de nos prétendues insuffisances. Nous ne saurions pas remédier à tous les maux de la société alors que nous serions des consommateurs insatiables de crédits !

De la Justice à l'Education, les logiques sont les mêmes. Il faut livrer des boucs émissaires en pâture à l'opinion afin qu'elle détourne le regard de l'entreprise de sabotage orchestrée par les ministères. Entre justice et injustice, nos technocrates-manageurs s'ingénient à brouiller les repères. Ils développent la seconde tout en se réclamant de la première. Redonnons leurs sens aux mots ! Rendez-vous le 19 mars pour construire le rapport de force nécessaire à un changement de cap et, d'ici là, dénonçons dans nos établissements, dans nos C.A, le sort inadmissible qui, non seulement nous est fait, mais aussi à toute la jeunesse, à l'avenir de ce pays.



Bulletin mensuel édité par les syndicats FSU du Second degré

N°76

février 2011

Prix : 0,5 €

SECOND DEGRÉ 72

2 rue Paul Ligneul
72000 Le Mans

Tél : 02.43.28.69.58

Fax : 02.43.23.33.73

site internet : <http://snes72.org>

mél : snes72@nantes.snes.edu

Sommaire

Edito	p. 1
CTPD second degré : la déclaration de la FSU	p. 2
CTPD second degré : les points clés	p. 3
CTPD second degré : les points clés	p. 4
Réforme STI2D : Formation et menaces Des RAR aux CLAIR : un grand pas dans la déréglementation	p. 5
Lycées sarthois : une rentrée sous le signe de la pénurie et des mauvais traitements 600 manifestants dans les rue du Mans le 10 février	p. 6



le service public,
on l'aime, on le défend

L'ÉDITO

Autonomie plus prime aux chefs font «caporalisation» dans nos établissements

PAR LIONEL QUESNE

Dans notre précédente publication, nous annoncions l'instauration d'une prime au mérite pour les Recteurs et nous nous demandions qui seraient les suivants à entrer dans cette logique, en regardant avec insistance du côté des chefs d'établissement. La réalité n'a pas mis de temps à rattraper nos supputations. En effet, le 25 janvier dernier, M. Chatel annonçait la création d'une «prime de fonction et de résultats» pour les personnels de direction pouvant atteindre jusqu'à 6 000 €. Cette annonce a provoqué une indignation bien légitime, d'abord dans le milieu de l'éducation et un embarras certain de la part des intéressés, tout du moins chez les dirigeants de leurs syndicats majoritaires (snpden-UNSA, sgen-CFDT) qui se retrouvaient surpris la main dans le pot à confitures.

Au-delà de l'émotion, il convient maintenant d'analyser de quoi cette prime est-elle le signe ?

Tout d'abord de la nécessité ministérielle de trouver d'indéfectibles lieutenants prêts à soutenir contre vents et marées une indéfendable politique. Tel ce Principal entendu lors du dernier CTPD qui, lorsque nous déplorons la suppression d'un poste d'infirmière dans le département en pointant la baisse de la qualité du service rendu aux élèves et l'augmentation de la fatigue pour les collègues qui devront se partager le volume de travail du poste disparu, ose sous-entendre

que ce métier ne doit pas être si dur que cela puisque les infirmières scolaires réussissent, contrairement à leurs homologues du privé, à avoir des carrières complètes ! De telles vilénies doivent bien être tarifées !

Plus généralement, cette prime répond à la difficulté de mettre en place une politique de réduction budgétaire de plus en plus décriée jusque dans les rangs des chefs d'établissement qui voient arriver, d'année en année, des DGH qui fondent comme neige au soleil et avec lesquelles construire une répartition respectant les obligations légales tient de plus en plus, de la quadrature du cercle. D'ailleurs, dans bien des cas, l'exercice est totalement impossible et l'on se retrouve avec des classes qui n'ont pas leur nombre d'heures de langues ou de latin par exemple. Faire taire les scrupules à enfreindre la loi a aussi un prix..

Cette prime annonce enfin une transformation profonde des missions des chefs d'établissement que l'on a vu venir avec l'insistance rectorale pour qu'ils procèdent à des entretiens individuels d'évaluation en même temps qu'était dévoilée la fin programmée de la double évaluation des enseignants (administrative et pédagogique). Cette nouvelle prime traduit ce que seront les pouvoirs renforcés des chefs d'établissement en matière de recrutement et de gestion des carrières. Ce dont nous avons tout à redouter.

Directeur de la publication : Ivan Gâche - CPPAP n°1014 S 07091 - ISSN 1284-4489 Imprimé par nos soins - 22 février 2011

Déclaration de la FSU

Mardi 1er février nous avons trois bonnes raisons de boycotter la réunion du CTPD :

- un excès de morosité provoqué par la lecture des documents préparatoires qui nous ont été fournis.
- une lassitude d'avoir de nouveau à déplorer la diminution des moyens nécessaires à l'Éducation.
- la méfiance que nous devons toujours observer face à vos nouvelles annonces.

L'an dernier, vous nous aviez en effet affirmé, en dépit de notre fort scepticisme, qu'aucun poste ne serait supprimé. En définitive, vous en avez en rendu 10.

Cette année, on nous annonce la suppression de 5 postes... mais les documents qui émanent de vos services font état d'une baisse de 209 heures par rapport à la dotation de l'année dernière. Peut être avons nous du mal avec les chiffres et sans doute devrions nous refaire du calcul mental mais à notre connaissance 209 divisé par 18 font 11 : soient 11 équivalents temps pleins !

Et alors on comprend de moins en moins les mathématiques quand on constate que cette suppression de moyens répond à une hausse des effectifs. Vos services annoncent en effet 143 élèves en plus dans le secondaire à la rentrée prochaine. Cela représente la bagatelle de 5 divisions supplémentaires. Or l'amputation des moyens qui est prévue revient à supprimer l'équivalent de 8 classes de 6ème : soit un différentiel de 14 divisions par rapport aux besoins ! Décidément, c'est compliqué et mystérieux les mathématiques !

Le projet qui nous est proposé est clairement basé sur une logique de pure gestion et non sur de réelles considérations pédagogiques. Tous les éléments qui nous ont été fournis vont dans ce sens :

- un taux d'HSA encore très élevé (4,86 % !).
- une suppression des groupes allégés en sciences quand Luc Chatel annonce le plan sciences. Pur effet de manche de la part d'un ministre qui ferait mieux de donner les moyens aux personnels d'exercer leurs missions.
- de moins en moins de postes de titulaires et de plus en plus de contractuels n'ayant pas toujours la formation requise pour enseigner. Mais il est vrai que la défonctionnarisation est un sujet à l'ordre du jour
- des conditions de remplacement dramatiques... lorsqu'il y a un remplacement !
- la suppression de la classe relais, un moyen pour l'administration de récupérer un poste du 1er degré. Un bien gros levier pour un petit résultat en termes

d'économie, mais une catastrophe pour les élèves.

- une autonomie des établissements qui leur laisse seulement le choix de ce dont ils vont s'amputer
Sortant du strict cadre de ce CTPD, nous pourrions également ajouter à cette liste, la réforme du lycée, arme de destruction massive de l'emploi par le biais du tronc commun en 1ère générale, de l'élimination de certains enseignements en terminale et de l'enseignement transversal pour les disciplines technologiques en STI et STL

L'argument longtemps utilisé pour légitimer ces économies drastiques, pour ne pas dire sordides, tenait en ceci : « le succès des élèves ne dépend pas des sommes dépensées, à preuve le budget de l'Éducation est le premier de l'État or la France figure en modeste position dans les évaluations internationales. On peut donc réduire les dépenses en augmentant les performances. »

Mais examinons ces chiffres qui obsèdent tant nos décideurs : leur très chère enquête PISA montre que la proportion des élèves de 15 ans « les moins performants en compréhension de l'écrit » est passée de 15 % à 20 % entre 2000 et 2009 alors que, parallèlement, le pourcentage des plus performants a augmenté de 8,5 % à 9,6 %. De la même façon, la proportion des élèves les plus faibles en mathématiques a crû, de 16,6% en 2003 à 22,5 % en 2009 alors que la proportion des meilleurs restait sensiblement identique.

De façon incontestable cette étude démontre donc que la suppression de plus de 80 000 postes dans l'éducation n'a ni été indolore ni, et encore moins, productive. Elle s'est au contraire accompagnée d'une aggravation de l'échec scolaire et d'un creusement des inégalités entre les jeunes de notre pays.

Mais n'est-ce pas finalement l'objectif de ce système qui ne vise qu'à privilégier les meilleurs et qui, sous prétexte d'excellence, favorise en réalité les élèves issus des catégories sociales les plus aisées au détriment des enfants des milieux défavorisés ?

Ce ne sont maintenant plus seulement des syndicalistes obtus et conditionnés qui le disent mais les outils mêmes de ceux qui ont planifié cette transformation de fond en comble de l'Éducation. Les discours de camouflage ne sont donc plus de mise. Il faut soit mettre bas les masques et assumer le projet élitiste de la politique éducative des 10 dernières années soit reconnaître que nos mises en garde répétées étaient fondées et en tirer les conséquences qui s'imposent.

Réforme STI2D

Formation et menaces

par STÉPHANE MEAL

enseignant au Lycée de la Flèche

Tous les professeurs de STI ont reçu un courrier du recteur au sujet de la mise en place de la réforme STI2D à la rentrée prochaine.

Ce courrier nous « informe » que nous sommes trop nombreux et qu'il y aura inévitablement des postes supprimés. Des propositions nous sont faites dès aujourd'hui pour la rentrée prochaine : technologie en collège (on nous offre 500 points pour le mouvement intra), mathématiques, lycée Pro ou autres fonctions publiques.

Le recteur précise que les suppressions des postes ne se feront pas uniquement à l'ancienneté, mais également en fonction des compétences, de la polyvalence attendue, de la motivation et de l'engagement des collègues dans le plan de formation STI2D !

Une formation (souvent loin de notre lycée) nous est « donnée » sur 3 ans (240h), en effet nous ne serons plus professeurs d'électronique, de mécanique, d'énergétique... mais professeurs de toutes les technologies, capables d'enseigner le tronc commun et les spécialités (SIN : Systèmes d'Information et Numérique, EE : Énergie et Environnement, ITEC : Innovation Technologique et Eco Conception et AC : Architecture et Construction) !

Cette formation entraîne de nombreuses absences de collègues rendant très difficiles les progressions pédagogiques et le bon déroulement des projets. Visiblement la réussite de nos élèves actuels ne compte pas beaucoup dans ce dispositif.

Pour ceux qui ont osé critiquer cette démarche, la réponse a été simple : plus de formation, donc potentiellement les premiers concernés par les suppressions de postes !

Dans tous les cas, le bac STI2D représente une perte importante d'heures d'enseignement par rapport au bac STI, cette filière continuera-t-elle à attirer des élèves ?

Des RAR aux CLAIR

Un grand pas dans la déréglementation

L'enjeu est ici de pousser plus loin l'éclatement des droits que le ministère considère comme des « rigidités » : les grilles horaires, le groupe classe, les garanties statutaires...

4 mesures pour ce faire :

- ➔ **recrutement local** des personnels sur profil par le chef d'établissement (enseignants, CPE, etc.) ;
- ➔ **déréglementations** tous azimuts sous couvert « d'expérimentations » avec une organisation dérogatoire des enseignements ;
- ➔ **recentrage** des collèges sur le seul socle commun ;
- ➔ **nomination d'un « préfet des études »** par niveau, qui en « aura l'entière responsabilité sur le plan pédagogique et éducatif ».

Ce nouveau label constitue une nouvelle étape dans la déréglementation du service public d'éducation.

S'opposer collectivement à un dispositif dangereux ... pour les élèves comme pour les personnels

Le Snés condamne cette approche de l'éducation, cette remise en cause des règles nationales et une nouvelle attaque contre les statuts des personnels. Il exige que les CA soient consultés. Il appelle les collègues des établissements concernés à refuser ce nouveau label qui n'est pas de nature à résoudre les difficultés auxquelles ils sont confrontés, qui renonce à la réussite de tous les élèves et constitue une nouvelle étape dans la déréglementation.

En tout état de cause, il les appelle à s'opposer à toute organisation dérogatoire des enseignements et des services, et à réclamer les moyens nécessaires pour améliorer les conditions d'études des élèves.

Les points-clés

Dotations globale horaire pour la rentrée 2011 dans les collèges sarthois : encore des suppressions de postes

Les dénégations alambiquées de l'IA. n'y changent rien. La DGH est belle et bien en baisse de 209 heures par rapport à celle de l'an passée et cela représente une suppression de onze postes en collèges. Cette diminution des moyens est d'autant moins justifiable que 143 élèves supplémentaires sont attendus en septembre prochain. Les conséquences de ce double mouvement inverse sont prévisibles : une nouvelle augmentation des compléments de service et des classes plus chargées. Les chiffres fournis par l'IA ne disent d'ailleurs pas autre chose en fixant un H/E encore inférieur à celui de l'an passé. Mais rassure-vous, tout cela est guidé par un souci rectoral d'une plus grande justice dans la répartition des moyens entre les différents départements de l'académie. Selon le Recteur il s'agirait, en quelque sorte, d'opérer une redistribution des richesses. Manque de pot, l'écart entre les H/E départementaux s'est encore accru dans un contexte de baisse généralisée ! Il ne s'agit en fait que de gérer la pénurie !

Vote de la DGH dans les établissements

Nous avons demandé que dans le compte-rendu du CTPD figure explicitement le rappel du caractère obligatoire de la réunion de la Commission permanente avant le vote en C.A.

Classe bilangue : un financement au rabais des deux langues vivantes obligatoires

Lorsqu'on lui dit que pour les mettre en place les établissements sont obligés de tailler dans autre chose dans la mesure où l'IA n'en finance que 5 heures sur 6, celui-ci rétorque que dans un établissement, il n'est

pas possible de tout offrir et qu'il n'est pas anormal que l'autonomie des établissements serve à effectuer des choix. Ce faisant il traite de la bilangue comme s'il s'agissait d'une option, voire d'une fantaisie des établissements. Or :

- la mise en place des bilangues n'est pas une lubie de quelques principaux mais l'expression d'une volonté de l'IA qui se targue d'en avoir fait un axe fort de sa politique et se félicite d'avoir réalisé en deux ans le plan qui visait à l'implantation d'une bilangue dans la moitié des collèges sarthois en trois ans. Quand on exhorte les établissements de la sorte, la moindre des choses est de mettre tous les moyens nécessaires à leurs dispositions. Selon la vieille formule de l'école républicaine, ce qui est obligatoire doit d'abord être gratuit. Or les bilangues coûtent au moins une heure à chaque établissement.

- La bilangue n'est pas une option car les élèves de collèges doivent obligatoirement tous apprendre deux langues vivantes. Mais en la traitant comme telle et en n'accordant que 5 heures sur les 6, le Ministère a trouver un subterfuge pour financer au rabais la pratique des deux langues vivantes obligatoires. Quitte à faire disparaître le latin par exemple, qui lui est une vraie option.

On met donc ainsi en concurrence de l'obligatoire et de l'optionnel. Et forcément l'optionnel le plus fragile disparaît. Et bonjour l'appauvrissement de l'offre culturelle !

Disparition de la classe relais

L'IA a officialisé la disparition de la classe relais. Selon lui elle sera avantageusement remplacée par la prise en charge déconcentrée et « en interne » dans six collèges (La Ferté, Connéré, Château du Loir, Le Maroc, A. Fournier et Val d'Huisne au Mans) avec à chaque

lèges (La Ferté, Connéré, Château du Loir, Le Maroc, A. Fournier et Val d'Huisne au Mans) avec à chaque fois une dotation tournant entre 6 et 9 heures postes et à peu près autant d'HSA. Il a précisé que le dispositif serait par la suite appelé à s'étendre.

Lorsque que l'on tente de défendre la classe relais qui avait l'intérêt d'extraire les élèves de leur environnement et de les libérer des rôles dans lesquels ils se sont enfermés vis à vis de leurs camarades pour les rendre disponibles aux apprentissages, les chefs d'établissements présents croient jouer les plus malins en demandant « mais dispose-t-on d'études sur les résultats de cette classe ? » (Sous-entendant son inefficacité et donc son inutilité) Or :

- à notre connaissance des études ont été faites et qui montrent que cela a empêché la moitié des élèves l'ayant fréquentée de sortir du système scolaire (bilan à 2 ans)

- ces chefs se posent-ils la question de l'efficacité des PPRE et autres Accompagnement éducatif dont ils assurent le battage sans aucun scrupule et auquel le nouveau dispositif relais risque fort de ressembler ? Ont-ils demandé des études ?

Par ailleurs, il est légitime de formuler certaines objections à l'encontre de ce nouveau dispositif :

- la classe relais fonctionnait avec un personnel spécialisé et formé spécifiquement à la problématique des élèves décrocheurs. Ce ne sera certainement pas le cas pour nos collègues des établissements mentionnés plus haut

- Il n'est pas dit que les élèves accédant désormais au dispositif relais bénéficie d'une prise en charge continue sur six semaines complètes comme c'était le cas jusqu'à présent. Le saupoudrage est fortement à craindre avec ses risques inhérents d'inefficacité

- Les élèves ne dépendant pas des six collèges retenus seront dans l'impossibilité d'accéder au nouveau dispositif. Ils seront priés de rester avec leur souffrance et ses corollaires, à savoir la persistance dans l'échec et la perturbation des classes.

U.P.I c'est fini, voilà les U.L.I.S. Quels changements ?

Jusqu'à présent l'intégration était le fruit d'une concertation entre l'enseignant spécialisé en charge de la classe UPI et les collègues du collège concerné. Elle reposait fondamentalement sur la base d'une adhésion partagée au projet, ce qui constitue la condition sine qua non d'une intégration satisfaisante pour toutes les parties prenantes, en plus d'une dotation

en moyens nécessaires (encadrement par des personnels spécialisés, enseignants et AVS, effectifs modérés des classes, ...)

Quand nous avons demandé des garanties quant au maintien de ces conditions (pour ne pas parler d'un développement pourtant indispensable avec, par exemple, une prise en compte du temps de concertation dans le temps de travail de chacun) dans le fonctionnement futur des ULIS, la réponse ne fût pas des plus franches.

Si une Principale a d'abord déclaré que, pour sa part, elle ne modifierait en rien les pratiques en cours dans son établissement, l'IA a, pour sa part, estimé qu'un fonctionnaire était là pour fonctionner et, à mots couverts, qu'il ferait fort peu de cas d'un collègue qui émettrait quelques réticences à participer à la désormais dénommée « inclusion scolaire ». Une condamnation morale donc, avant même d'envisager que ces réticences puissent être simplement motivées par le manque de places dans les salles !

Tout cela n'est guère encourageant. D'autant moins qu'on nous précise que le maintien des AVS dans ce nouveau dispositif, n'est pas plus garanti que ne l'était leur présence dans les anciennes UPI (c'est-à-dire pas) !

Encore plus de postes bloqués pour l'installation des stagiaires

On en dénombrait déjà plus de 20 dans les collèges à la rentrée 2010 Il y en aura encore plus (près d'une trentaine) en septembre prochain. Voilà qui ne va pas faciliter la fluidité du mouvement. Demander « sa mut » tiendra de plus en plus de l'utopie !

Infirmières scolaires : « la justice sociale passe par l'affaiblissement du service public »

Au non d'une prétendue justice de répartition des moyens dans l'académie, le département de la Sarthe perd un poste d'infirmière scolaire, celui qui avait été ouvert à Mayet à la précédente rentrée scolaire. Et tant pis pour les collègues qui devront se partager le boulot ! Et tant pis pour les mêmes qui seront privées d'une présence qui est parfois leur seul contact avec le monde médical ! Ce sera en raison d'une plus grande justice sociale. Car c'est la grande formule rectorale : plus de justice = moins de postes !

